

Primes kilométriques

Déplacements championnats nationaux – Primes kilométriques 2024-2025

Lorsque un ou des élèves de votre établissement participe(nt) à un championnat National vous pouvez demander au Comité Nord Cambrai le remboursement des primes kilométriques (PK) que l'UGSEL Nationale lui verse.

Pour connaître les conditions pour obtenir ce remboursement et effectuer une demande télécharger le fichier suivant :



[document à renvoyer au trésorier](#)



[document à renvoyer au trésorier](#)

Remboursements frais de déplacement 2024-2025

Pour une demande de remboursement des frais de déplacements liés à une réunion de bureau ou de CA ou une mission particulière veuillez faire parvenir au trésorier le **document suivant accompagné des justificatifs.**



[feuille de déplacement/note de frais](#)



[feuille de déplacement/note de frais](#)

Déplacements championnats départementaux

de cross-country / Indemnités kilométriques 2024-2025

Lorsque un ou des élèves de votre établissement participe(nt) au championnat départemental de cross-country. Vous pouvez bénéficier d'indemnités kilométriques sous réserve que votre établissement soit à jour du versement de ses cotisations.

Pour connaître les conditions pour obtenir ce remboursement et effectuer une demande télécharger le fichier suivant :



[document à renvoyer au trésorier](#)



[document à renvoyer au trésorier](#)

Déplacements championnats et manifestations organisés dans le cadre du comité / Indemnités kilométriques 2024-2025

Lorsque un ou des élèves de votre établissement participe(nt) à un championnat ou une manifestation organisé dans le cadre du Comité UGSEL Nord Cambrai vous pouvez bénéficier d'indemnités kilométriques sous réserve que votre établissement soit à jour du versement de ses cotisations.

Pour connaître les conditions pour obtenir ce remboursement et effectuer une demande télécharger le fichier suivant :



[document à renvoyer au trésorier](#)



[document à renvoyer au trésorier](#)